

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue le mardi 28 août 2012 à 21 heures à l'hôtel de ville de Luskville, situé au 2024 route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

M. Edward McCann, maire, Dr. Jean Amyotte, maire suppléant, les conseillers, Roger Larose, Lynne Beaton et Tom Howard.

ABSENCES MOTIVÉES : Inès Pontiroli et Brian Middlemiss, conseillers.

Également présent : le directeur général.

Le directeur général certifie que la convocation a été envoyée en bonne et due forme.

La séance débute à 21h00.

12-08-1228

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Déneigement
3. Levée de la séance

Il est

Proposé par Dr. Jean Amyotte
Appuyé par Thomas Howard

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

12-08-1229

CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2012-2015 – SECTEUR B

CONSIDÉRANT l'appel d'offres envoyé pour le déneigement et la réception des soumissions à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission a été étudiée et jugée conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Dr. Jean Amyotte
Appuyé par Thomas Howard

ET RÉSOLU d'accorder le contrat de déneigement des chemins du secteur B de la municipalité, durant les hivers 2012-2015, à R.H. Nugent, pour la somme de 264 992,08 \$ (taxes incluses), tel que soumissionné.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE ce Conseil autorise les personnes désignées par la loi à signer les documents pertinents.

Adoptée

12-08-1230

CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2012-2015 – SECTEUR C

CONSIDÉRANT l'appel d'offres envoyé pour le déneigement et la réception des soumissions à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission a été étudiée et jugée conforme;
EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Dr. Jean Amyotte
Appuyé par Thomas Howard

ET RÉSOLU d'accorder le contrat de déneigement des chemins du secteur C de la municipalité, durant les hivers 2012-2015, à Excavation Allen, pour la somme de 237 611,93 \$ (taxes incluses), tel que soumissionné. Le tout étant conditionnel à la démission de M. Allen à titre de chef-pompier puisque selon la loi un employé ne peut avoir un contrat avec la municipalité.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE ce Conseil autorise les personnes désignées par la loi à signer les documents pertinents.

Le conseiller Roger Larose vote contre la résolution, compte tenu de la présomption des événements survenus au 19 Egan.

Adoptée sur division

12-08-1231

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte
Secondé par : Roger Larose

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 21h15 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».